

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2017

Présents : Hervé Divet – Marie Claude Leborgne – Dominique Armant – Colette Le Pollotec – Françoise Chailleux – Annick Allain – Yves Hamon - Cécile Choblet - Yacin Abdillahi – Monique Normant-

Excusés : Bernard Meslé – Agnès Chirol – Danielle Le Guen – Charles Moigneteau ;

Directeur : Cédric Gratton

Déléguée du personnel : Ana Panchout

I – PROJECTION SUR L'ANNÉE DE L'ACTIVITÉ AU 31 JUILLET 2017

Au vu du nombre d'interventions effectuées au 31 juillet, l'activité globale de l'Asamla en 2017 devrait atteindre 7340 heures d'interprétariat en augmentation de 10 % par rapport à 2016,

Cette augmentation se caractérise par une hausse importante dans le *secteur social* (+500 heures pour un total de 2 844 heures) confirmant la tendance observée ces deux dernières années.

Le volume d'activité dans le *secteur de l'éducation* s'accroît également (430 heures d'interprétariat prévues en 2017 contre 327 réalisées en 2016).

Le *secteur Santé* reste stable (4066 interventions prévues en 2017 / 4010 en 2016).

➤ Le secteur de la Santé

L'activité globale est stable mais la répartition des interventions en heures d'interprétariat par service hospitalier évolue.

Elle diminue à la Pass (Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé) et à l'Hôpital Nord mais augmente légèrement à l'Hôtel Dieu, à l'Ugoms (Unité Gynéco-Obstétricale Médico-Psychologique) et à St Jacques.

A) La diminution des interventions à la Pass depuis 3 ans est accentuée par leur nouvelle organisation.

Pour faire face à l'accroissement de son activité et à une file active très importante, la Pass a, en effet, modifié les plages de rendez-vous, réduit les consultations sur rendez-vous et mis en place des consultations sans rendez-vous.

Cette organisation rend plus difficiles les interventions de l'Asamla, les nouvelles plages de rendez-vous se trouvant situées sur des moments de fortes sollicitations de nos interprètes par d'autres services ou structures.

Le conseil d'administration demande qu'un point soit fait avec la Pass et que le principe d'un bilan annuel soit retenu.

B) La diminution des interventions à l'Hôpital Nord est liée aux nombreux décalages dans les rendez-vous par l'hôpital et aux changements de situation des patients survenus entre temps (patients sortis ou décédés).

À noter qu'un rendez-vous à l'Hôpital Nord engage 3 heures du temps des interprètes en comptabilisant les temps de déplacements, d'attente et de consultation.

L'expérimentation de l'interprétariat téléphonique pourrait améliorer la situation et faciliter nos relations.

➤ Le secteur du Social

A) Les interventions dans les services du Département

Dans le champ du social les interventions proviennent essentiellement des services du Département : Centres médico-social, Protection Maternelle et Infantile et Aide Sociale à l'Enfance.

La révision de la convention avec le Département qui va intervenir prochainement va permettre de redéfinir le champ d'intervention de l'Asamla et revoir s'il y a lieu les modalités de notre financement.

En effet, le montant actuel de la subvention est adéquat pour les interventions sur Nantes et sa couronne, par contre il est insuffisant pour des interventions dans tout le Département.

La nouvelle convention permettra également de préciser certains points comme le mode de financement de nos interventions dans les structures financées par le Conseil Départemental mais qui disposent d'un budget propre. Doit-on *facturer* à ces structures les interventions de l'Asamla ou entrent-elles dans le cadre de la subvention ?

Autre point à préciser, le financement des interventions dans les structures d'insertion qui sont de la responsabilité du Département.

B - L'OFII (Office Français pour l'Immigration et l'Intégration)

Les interventions dans le cadre de l'OFII ont fortement augmenté (620 prévues en 2017 contre 556 en 2016).

La Direction est très inquiète sur la poursuite de cette mission, le marché public qui en assure le financement venant à échéance le 31 Décembre 2017.

À ce jour, l'Asamla n'a aucune réponse quant à la possibilité d'obtention d'un nouveau marché ou aux conditions d'un éventuel renouvellement.

Si aucune réponse ou solution n'est apportée, l'Asamla aura à gérer en 2018, la situation au regard du droit du travail des salariés embauchés pour cette mission, sans plus disposer de financement.

Le conseil d'administration juge prioritaire de relancer les démarches concernant l'obtention ou le renouvellement d'un marché public.

➤ Le secteur de l'Éducation

Les interventions sont en augmentation. La relance auprès des établissements scolaires a conduit quelques nouveaux collègues à se manifester depuis la rentrée.

II – SITUATION FINANCIÈRE

A) Point sur le versement des subventions :

L'ensemble des subventions ont été versés hormis 20 000 € du CHU qui devrait nous parvenir en novembre et plus sûrement en janvier.

- La baisse de 15 000 € de la subvention de la DRJSCS viendra affecter nos résultats.
- La projection de la situation financière de l'Asamla au 31 juillet devrait conduire à un déficit d'environ 30 000 €.

Ce déficit est lié à la diminution du montant des subventions, à la hausse de l'activité et aux coûts supplémentaires en frais de déplacement et temps de trajet des interprètes liés à l'augmentation de nos interventions sur Saint-Nazaire.

B) Situation de la trésorerie :

Le montant de la trésorerie s'élève à 153 000 € couvrant 4 mois de fonctionnement à raison de 33 000 € de dépenses par mois.

C) Mesures à prendre pour améliorer la gestion financière de l'Asamla

Ce nouveau déficit doit nous alerter à nouveau sur des mesures à prendre pour une meilleure gestion financière.

Le peu de temps comptable dont l'Asamla dispose ne facilite pas le suivi de la gestion et nécessite d'autant plus de vigilance. Il faut pallier cette insuffisance par des tableaux de bord précis et clairs pour surveiller les échéances, les facturations, et avoir une vision d'ensemble de nos charges et de la rentrée des subventions.

La principale dépense étant la masse salariale, elle devrait être analysée à l'occasion des départs à la retraite dans les deux ou trois années qui viennent.

De nouvelles recettes doivent être recherchées (réseaux sociaux, autres associations, Emmaüs, fondations...).

Il faut s'assurer pour tout nouveau projet et avant son lancement de notre capacité à le financer et engager des démarches pour un financement supplémentaire si nécessaire.

III - ORGANISATION D'UN COLLOQUE EN 2018

Le conseil d'administration s'approprie l'idée d'un temps fort régional, à l'initiative de l'Asamla en 2018.

Cet événement se déroulerait à Nantes autour d'une thématique qu'il reste à déterminer. La participation de nos partenaires régionaux pourrait être sollicitée.

La nécessité de faire avancer très vite le projet conduit à la mise en place immédiate d'un groupe de travail sur l'organisation du colloque sous la houlette de Yacine